



Projet d'appui à l'élaboration des Listes rouges régionales des espèces menacées

- Note de présentation, Novembre 2011 -

Contexte

Depuis 2007, le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle mettent en œuvre la réalisation de la Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'UICN. Elaboré en collaboration avec de nombreuses organisations partenaires, cet état des lieux vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle nationale.

Au niveau des régions, de plus en plus de démarches d'élaboration de listes rouges ou de livres rouges voient le jour, destinées à fournir des inventaires des espèces menacées et à guider les politiques régionales de conservation. Ces démarches mobilisent en particulier de nombreuses associations de protection de la nature. Pour la flore vasculaire, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux appuie les CBN dans la réalisation de listes rouges dans toutes les régions, en coordination avec les DREAL, en vue de réviser les listes régionales d'espèces protégées.

En 2007, une enquête réalisée par la fédération France Nature Environnement a montré que la plupart des démarches de listes rouges régionales sur la faune et la flore ont fait l'objet d'une validation par les CSRPN. Toutefois, des méthodologies différentes ont été mises en œuvre suivant les régions, certaines ayant appliqué les catégories et critères de l'UICN, tandis que d'autres n'ont pas fait appel à cette méthodologie, d'où des difficultés pour la comparaison et la synthèse nationale des résultats.

Or, comme la Liste rouge nationale, les Listes rouges régionales ont vocation à être des outils destinés à orienter les actions de conservation au niveau des régions. Elles contribuent notamment à l'identification des priorités d'action pour les espèces, à la révision des listes régionales d'espèces protégées, à l'élaboration des trames vertes et bleues et à la définition des stratégies d'aires protégées.

Le Comité français de l'UICN, le Muséum national d'Histoire naturelle, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et la fédération France Nature Environnement ont donc décidé de s'associer pour lancer un projet d'appui à l'élaboration des Listes rouges régionales des espèces menacées.

En octobre 2009, le premier séminaire national organisé sur ce sujet a réuni durant une journée plus de 120 participants représentant de nombreux acteurs (associations de protection de la nature, conservatoires botaniques nationaux, fédérations de pêche et de chasseurs, CSRPN, services environnement des conseils régionaux, établissements publics, directions régionales de l'environnement, ministère de l'écologie...). Développé sur la base des conclusions de ce séminaire, le projet d'appui a été défini pour répondre aux besoins de tous les acteurs souhaitant s'investir dans l'élaboration de Listes rouges régionales.

Objectifs

Le projet d'appui a pour but de favoriser la réalisation et le développement des Listes rouges des espèces menacées à l'échelle des régions administratives de France métropolitaine, sur la base d'une méthodologie commune.

Principaux objectifs :

- Encourager et accompagner l'élaboration de Listes rouges à l'échelle régionale sur la base des catégories et critères de l'UICN,
- Fournir un appui méthodologique pour leur réalisation, dans le but d'assurer une double cohérence entre l'ensemble des différentes Listes rouges régionales d'une part, et entre les Listes rouges régionales et la Liste rouge nationale d'autre part,
- Guider leur utilisation dans les politiques et les stratégies régionales et encourager un système de hiérarchisation des priorités d'action fondé sur la Liste rouge nationale, les Listes rouges régionales et les responsabilités patrimoniales de chaque région.

Champ d'intervention

L'objet du projet n'est pas d'assurer la réalisation des Listes rouges régionales, cette mise en œuvre relevant des différents acteurs régionaux. Pour la validation des résultats, un appui pourra cependant être fourni, en complément de la validation assurée par les comités régionaux ad hoc et les CSRPN.

Le champ géographique du projet inclut les 21 régions de France métropolitaine et la collectivité territoriale de Corse. En revanche, ce champ n'inclut pas :

- les départements de métropole, dont les superficies sont en deçà des seuils de pertinence et ne permettent pas une application appropriée de la méthodologie UICN ;
- les régions biogéographiques pouvant couvrir plusieurs régions administratives, pour des raisons de cohérence du projet, même si la méthodologie peut s'appliquer de façon pertinente à ces échelles ;
- les régions et collectivités d'outre-mer, qui font déjà l'objet d'états des lieux spécifiques menés dans le cadre de la Liste rouge nationale.

Principales activités prévues

Activités de fond :

- Appui et conseils pour l'application des catégories et critères de l'UICN au niveau régional, comprenant l'organisation de journées de formation pour les acteurs chargés d'animer et de mettre en œuvre ces démarches,
- Diffusion d'informations à l'ensemble du réseau des acteurs concernés, pour promouvoir et faciliter l'utilisation de la méthodologie, et faire connaître les démarches engagées et les résultats obtenus dans chaque région,
- Suivi de la mise en œuvre des Listes rouges régionales, sous la forme d'un tableau de bord actualisé de l'état d'avancement des démarches pour les différents groupes taxonomiques dans les différentes régions.

Actions prévues d'ici fin 2012 :

- Publication d'un guide pratique sur l'application régionale de la méthodologie UICN et sur la démarche d'élaboration des Listes rouges régionales,
- Mise en place d'un processus d'analyse des Listes rouges régionales pour rendre un avis sur la méthodologie appliquée, la démarche d'élaboration et la cohérence des résultats, à destination des CSRPN chargés de valider les listes,
- Mise en place d'un système et d'une procédure de mise en ligne des résultats des évaluations régionales sur le site de l'INPN,
- Elaboration d'une méthodologie destinée à hiérarchiser les priorités d'action au niveau de chaque région, fondée sur la Liste rouge nationale, les Listes rouges régionales et les niveaux de responsabilité patrimoniale.